

Le large périmètre de compétences du Ministère de la mer confirme les ambitions d'une stratégie maritime renforcée

Satisfaction de Frédéric Moncany de Saint-Aignan, Président du Cluster Maritime Français

Suite à la parution dans le Journal Officiel du décret relatif aux attributions du Ministère de la mer, Frédéric Moncany de Saint-Aignan, Président du Cluster Maritime Français, perçoit le large périmètre de compétences comme « **une réelle satisfaction et une nouvelle espérance de voir notre économie maritime hissée à la hauteur de son potentiel mondial et de ses acteurs économiques. Conformément aux engagements du Président de la République, la stratégie maritime française continue à se déployer. La création de ce ministère en est une preuve concrète.** »

Dès le 7 juillet dernier, Frédéric Moncany de Saint-Aignan a rencontré la nouvelle ministre de la mer, Annick Girardin, avec qui il a déjà travaillé étroitement lors de ses précédentes attributions, notamment au Ministère des outre-mer, pour lui faire part des attentes et des besoins de l'ensemble des filières maritimes.

« Depuis le début du quinquennat, nous avons été écoutés par le gouvernement. Faut-il rappeler le discours du Président de la République aux Assises de l'économie de la mer, qui se sont déroulées à Montpellier les 2 et 3 décembre 2019 ? L'importance de la mer pour l'avenir de la France est désormais partie intégrante de la stratégie présidentielle. Emmanuel Macron l'a d'ailleurs rappelé lors de son allocution le 14 juin dernier – « Nous allons accélérer la stratégie maritime ».

Aussi, nous sommes convaincus que, très au-delà du symbole, avec des moyens, un périmètre « mer et littoral » allié à un indispensable Secrétariat général de la mer, ce nouveau ministère de la mer, voulu par le Président de la République et son Premier Ministre Jean Castex, répondra aux attentes des Français, qui tous, marins ou terriens, attendent que la France fasse usage de toutes les énergies et synergies possibles, pour surmonter les épreuves qui s'annoncent, relancer l'économie, et reconstruire. »

DES DOSSIERS ET DES RENDEZ-VOUS À VENIR

La filière pêche

Le Ministère de la mer, en lien avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, définit et met en œuvre la politique en matière de pêches maritimes. « **Avec le Brexit, les acteurs de**

la pêche française, et plus particulièrement les pêcheurs bretons et normands, attendent une action forte de la part de la nouvelle Ministre de la mer pour que l'accès aux eaux britanniques, qui représente 30% du chiffre d'affaires de la pêche française, soit maintenu. »

Ce dossier sera largement débattu lors des Assises de la pêche et des produits de la mer qui se dérouleront les 5 et 6 novembre prochains à Saint-Pol-de-Léon / Roscoff.

L'économie bleue : l'équilibre entre économie et écologie

La France, forte de 11 millions de kilomètres carrés d'espaces marins, dispose du 2e espace maritime mondial (avec 10% de la biodiversité marine et des récifs coralliens de la planète). Les différentes filières maritimes représentent en France près 355 000 emplois directs et 90,6 milliards d'euros de valeur de production (chiffres 2019).

« La mer est le nouvel espace de développement de la planète car elle est à la croisée de tous les secteurs de l'économie et répond aux besoins de l'humanité et du mode de vie de nos sociétés : alimentation, transition énergétique, santé, minéraux, transports, loisirs. Le Cluster Maritime Français porte, avec ses adhérents, ce cap de la croissance bleue qui sera, à nouveau, au cœur des échanges des acteurs de l'économie de la mer, lors de la 16ème édition des Assises de l'économie de la mer qui se dérouleront cette année les 1 et 2 décembre à Nice, avec comme thème principal « Vers une relance économique pour une transition écologique ? ».

Lors de leur rencontre, le 7 juillet dernier, Frédéric Moncany de Saint-Aignan a convié Annick Girardin à ces deux temps forts des acteurs économiques maritimes, organisés par Ouest-France, dont le Cluster Maritime Français est le partenaire principal.

A propos :

Le Cluster Maritime Français (CMF) rassemble tous les acteurs de l'écosystème maritime, de l'industrie aux services et activités maritimes de toute nature. Il est aujourd'hui composé de plus de 430 entités : entreprises de toutes tailles, pôles de compétitivité, fédérations et associations, laboratoires et centres de recherche, écoles et organismes de formation, collectivités et acteurs économiques locaux, ainsi que de la Marine nationale. Le CMF accompagne ses membres dans le développement durable et responsable de leurs activités et de leurs projets, en France et à l'international.

Plus d'informations sur le site web : www.cluster-maritime.fr – Twitter : @ClusterMaritime – LinkedIn: Cluster Maritime Français

Contact presse : g.cadiou@cluster-maritime.fr – 06 98 12 85 63